

Contrat de licence, Edition 01.2018F

entre

la Pharmacie D'Herborence Sàrl, 2017 Boudry

donneur de licence

et

.....

preneur de licence

Principes

1. La Pharmacie D'Herborence Sàrl distribue la version française "*PharmTaxe*" des logiciels "Pharmtaxe" développés par Pharmsoft Sàrl pour les pharmacies et drogueries.
2. Dans le cadre des dispositions de ce contrat, la Pharmacie D'Herborence Sàrl accorde au preneur de licence le droit non exclusif d'utiliser pour la durée d'un an le logiciel "*PharmTaxe*", ainsi que le matériel écrit et d'éventuels fichiers de données qui l'accompagnent.
3. En outre, tous les droits sur le logiciel, en particulier tous les droits de propriété intellectuelle sur le logiciel "Pharmtaxe", le copyright, restent propriété de Pharmsoft Sàrl, respectivement sur le logiciel "*PharmTaxe*" restent propriété de la Pharmacie D'Herborence Sàrl.

Les parties conviennent ce qui suit :

Prestations de la Pharmacie D'Herborence Sàrl

4. Selon le bulletin de commande, la Pharmacie D'Herborence Sàrl transmet au preneur de licence le droit d'utiliser le programme "PharmTaxe" sous forme d'une licence louée à titre personnel et dans le cadre de ce contrat de licence.
 - a. Pour cela, la Pharmacie D'Herborence Sàrl remet à l'utilisateur le CD nécessaire, la disquette d'installation et le manuel de l'utilisateur.
 - b. L'utilisateur est autorisé à utiliser le logiciel à la place de travail convenue.
5. En outre, la Pharmacie D'Herborence Sàrl fournit au preneur de licence les updates de programme avec améliorations de programme, adaptations des données et upgrades selon mise à disposition et appréciation par Pharmsoft Sàrl,

6. La Pharmacie D'Herborence Sàrl fournit le service de Hotmail pour aider l'utilisateur et résoudre des pannes.
 - a. La Pharmacie D'Herborence Sàrl souligne que ce service Hotmail est disponible par e-mail exclusivement.
 - b. Des renseignements ou de l'aide ne peuvent en aucun cas être donnés par téléphone.
 - c. Aucune garantie quant aux délais de réponse à l' e-mail n'est donnée. Durant les périodes de vacances et jours fériés surtout, il faudra s'attendre à des délais de réponse prolongés.
7. Le service de Hotmail peut répondre uniquement aux problèmes concernant les logiciels "PharmTaxe" fournis par la Pharmacie D'Herborence Sàrl.
 - a. La Pharmacie D'Herborence Sàrl ne peut fournir aucun support pour du matériel informatique ou pour des réseaux ou imprimantes d'autres fournisseurs.
8. Tous les droits d'utilisateur cités sous cet alinéa sont inclus dans les frais de licence annuels et sont mis à disposition du preneur de licence à condition de payer le montant dans sa totalité.

Garantie

9. Les programmes logiciels "PharmTaxe" sont testés de manière approfondie.
10. La Pharmacie D'Herborence Sàrl ne peut pourtant pas garantir que ces programmes fonctionnent sans erreurs sur tous les PC, dans toutes les applications et combinaisons possibles.
 - a. La Pharmacie D'Herborence Sàrl recommande donc expressément d'installer les programmes sur des PC répondant aux critères de configuration conseillée par Pharmsoft (voir annexe "Remarques / configuration exigée").
 - b. En particulier, la Pharmacie D'Herborence Sàrl ne peut pas garantir que les logiciels "PharmTaxe" fonctionnent encore sur le même PC après de nouvelles installations.
11. Dans les cas suivants, la Pharmacie D'Herborence Sàrl ne reconnaît aucune responsabilité: manipulations au logiciel par le preneur de licence; erreurs au système d'exploitation du preneur de licence ou à des produits tiers; panne du logiciel due à un usage incorrecte, abusif ou erroné; en cas de non-respect du contrat et/ou des droits d'auteur par le preneur de licence ou en cas d'utilisation du logiciel sur d'autres systèmes d'exploitation ou matériel électronique que ceux indiqués par Pharmsoft Sàrl.
12. Toute responsabilité pour des dégâts directs ou indirects, en particulier pour des dégâts à des tiers découlant de l'usage correct ou non correct de "PharmTaxe" est expressément exclue, pour autant que la loi le permette.

- a. Ni la Pharmacie D'Herborence Sàrl, ni Pharmsoft Sàrl sont responsable des dommages (sont expressément inclus les dommages et intérêts pour perte de gain, interruption d'exploitation, perte de données ou d'informations de l'entreprise, ainsi que d'autres pertes financières, procuration de marchandises de remplacement ou de services) découlant de l'utilisation du logiciel "PharmTaxe" ou de l'impossibilité de l'utilisation de ce programme.
13. Dans tous les cas, la responsabilité se limite au montant annuel que le preneur de licence a effectivement payé pour sa licence.
14. Les prétentions pour garantie et responsabilité sont exclusivement limitées à l'échange du produit. Les retours du CD / DVD sont à adresser à la Pharmacie D'Herborence Sàrl, de même qu'une copie de la commande et une description des problèmes.
15. L'exclusion de la responsabilité ne s'applique pas aux dommages causés intentionnellement de la part de la Pharmacie D'Herborence Sàrl.
16. Les défauts évidents sont immédiatement à signaler par le preneur de licence, mais au plus tard deux semaines après la livraison.

Prestations et obligations du preneur de licence

17. Le preneur de licence s'engage à payer annuellement la redevance de licence à l'avance, sur facture, respectivement un mois après la livraison.
18. Le montant de la redevance de licence se monte à celui fixé sur le bulletin de commande "PharmTaxe" au moment de la commande.
 - a. Le montant à payer dépend du genre de programmes commandés et du nombre des places de travail équipées par le preneur de licence.
 - b. La Pharmacie D'Herborence Sàrl se réserve le droit d'adapter tous les prix à tout moment aux conditions du marché.
 - c. Les prix sont en francs suisses, TVA exclue, sans emballage, non franco. Transport et emballages sont facturés en plus. Pour des commandes de moins de CHF 50.-, une taxe pour petits envois de CHF 10.- sera facturée.
 - d. La livraison se fait aux frais et risques du client.
19. La licence se rapporte uniquement à l'emplacement mentionné lors de l'enregistrement. Les parties conviennent, que le preneur de licence utilisera les programmes uniquement sur le nombre de places de travail indiqués sur la commande et convenu par contrat.

- a. Tout usage des programmes sur d'autres places de travail, en réseau interne ou externe, l'usage du logiciel sur un autre serveur/serveur terminal ou dans le cadre d'un Application Services Provider n'est pas autorisé sans accord écrit préalable de la Pharmacie D'Herborence Sàrl.
 - b. La Pharmacie D'Herborence Sàrl décline expressément toute responsabilité en cas de perte de données due à des sauvegardes défectueuses, des équipements défectueux, des manipulations incorrectes ou toute autre forme de perte de données. Le preneur de licence est toujours responsable de la sauvegarde et de la vérification des données.
 - c. La Pharmacie D'Herborence Sàrl décline toute responsabilité pour tout dommage ou dommage consécutif résultant de la perte de données, virus, mauvaise utilisation de données par des personnes internes ou externes.
20. Le preneur de licence s'engage à installer régulièrement les updates de programme, les améliorations de programmes, les adaptations des données et les upgrades livrés par PharmSoft GmbH ou par la Pharmacie D'Herborence Sàrl. Le preneur de licence prend connaissance du fait que le fonctionnement durable des programmes "PharmTaxe" ne peut pas être assuré sans les installations précitées. Le preneur de licence est responsable du stockage et de la sauvegarde des données. La Pharmacie D'Herborence Sàrl n'a aucune influence sur la sauvegarde, la disponibilité et la sécurité des données du preneur de licence.

Droits d'auteur / propriété intellectuelle

21. Pour tous les logiciels "PharmTaxe" et tous ses éléments, manuel d'utilisateur inclus, de même que tous les documents électroniques ou imprimés fournis, les droits d'auteur sont protégés.
22. La Pharmacie D'Herborence Sàrl reste propriétaire de tous les programmes "PharmTaxe".
- a. Tous les droits, en particuliers de publication, de reproduction, de modification, de traduction, de commercialisation, sous forme analogique ou digitale restent propriété de la Pharmacie D'Herborence Sàrl.
 - b. L'utilisateur n'est pas autorisé de décompiler, modifier, traduire, rétroprogrammer, désassembler "PharmTaxe", de même que les données ou parties des données ou d'en former des produits modifiés, même pas pour corriger des erreurs de "PharmTaxe". Il est expressément interdit de copier ou de reproduire d'une manière quelconque le logiciel, le matériel écrit, en entier ou partiellement, sous forme originale ou modifiée, de même que dans, respectivement avec un autre logiciel ou incorporé dans un autre logiciel.

23. Si le preneur de licence a besoin d'informations pour établir une interopérabilité entre "PharmTaxe" et son propre logiciel indépendant, il adressera une demande dans ce sens à la Pharmacie D'Herborence Sàrl.
24. Le preneur de licence ne peut pas remettre ses droits d'utilisation de "PharmTaxe" à une autre personne physique ou morale ou tout autre tiers, pas non plus sous une forme modifiée ou en location, location de logiciel ou par une sous-licence.
25. Toute reproduction qui n'est pas exclusivement destinée au propre usage convenu, à la place de travail convenue, de même que toute publication des données sous forme directe ou graphique sont interdites.

Durée du contrat et résiliation

26. Dans un premier temps, ce contrat est conclu pour une période ferme d'un an, non résiliable.
27. Après expiration de la durée minimale d'un an, le contrat en question peut être résilié pour le 31 décembre.
28. La résiliation est valable si elle est arrivée chez l'autre partie au plus tard le 30 septembre. En cas de doute, la partie qui résilie doit prouver l'arrivée à terme de la résiliation chez l'autre partie.
29. Avec la résiliation, tous les droits d'utilisation expirent. Le logiciel doit être rendu et toutes les copies de données sont à détruire.
30. La Pharmacie D'Herborence Sàrl peut résilier le contrat à tout moment si les obligations du preneur de licence ne sont pas respectées ou si ce contrat, les droits d'auteur ou la propriété intellectuelle sont gravement violés.
 - a. Dans ces cas, le produit complet incluant tous les composants, les médias, le matériel imprimé, toutes les copies, d'éventuels Updates ainsi que des versions antérieures sont à rendre, respectivement à détruire.
 - b. Il n'existe pas de droit à un quelconque remboursement complet ou partiel pour le prix de la licence ni à un dédommagement pour des travaux occasionnés par la résiliation extraordinaire de la licence par la Pharmacie D'Herborence Sàrl.
31. Le contrat de licence est à terme dès que le programme et les données sont effacés ou détruits d'une autre manière.

Généralités / for juridique

32. Par l'utilisation de "PharmTaxe", l'utilisateur reconnaît les clauses de ce contrat de licence.

- a. Celui qui n'est pas d'accord avec les clauses du présent contrat retournera immédiatement l'emballage complet à la Pharmacie D'Herborence Sàrl et tous les éléments "PharmTaxe" déjà enregistrés sont à supprimer.
33. Ce contrat de licence est soumis au droit suisse.
34. Les parties déclarent le siège de la Pharmacie d'Herborence Sàrl comme for juridique.